



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Stratégie de développement urbain intégré

Entité infrarégionale

« Conseil de développement de Wallonie picarde »

Programmation FEDER 2021-2027

Objectif stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires au moyen d'initiatives locales »

Mesure 15 : « Développement urbain »

Table des matières

1. Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons.....	3
2. Cadre réglementaire.....	3
3. Présentation de la zone géographique.....	4
4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales.....	15
5. Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement.....	19
6. Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie	24
7. Modalités de sélection des projets.....	26
a. Critères de sélection.....	Error! Bookmark not defined.
b. Processus de sélection	28

1. Contexte de la stratégie : objectifs européens et wallons

Le soutien accordé au titre de l'objectif stratégique 5 (OST 5) du FEDER, « une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales » est fourni au moyen de stratégies de développement territorial et local et vise le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

L'OST 5 et son objectif spécifique 5.1 « Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines », se concrétisent au sein du programme opérationnel et du complément de programmation FEDER 2021-2027 par la mesure 15 « développement urbain ». En effet, les centres urbains sont déterminants en tant que pôles d'activités économiques, de services, d'innovation et d'emplois. Il s'agira donc de leur apporter l'aide nécessaire pour relever les défis auxquels ils font face tels que l'étalement urbain, le besoin de rationalisation des territoires et ressources, le développement durable ou encore les problèmes de mobilité. L'objectif est ici également de renforcer l'attractivité des pôles urbains et d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, des visiteurs et des entreprises.

2. Cadre réglementaire

Tel que stipulé à l'article 28, du règlement (UE) 2021/1060 (RPDC), le développement territorial intégré doit être mené au moyen de stratégies de développement territorial.

L'article 29 du même règlement prévoit que les stratégies territoriales relèvent de la responsabilité des autorités ou entités territoriales concernées et que, lors de l'élaboration des stratégies territoriales, celles-ci coopèrent avec les autorités de gestion compétentes afin de déterminer le champ des opérations qui seront soutenues par le programme concerné.

3. Présentation de la zone géographique

Le territoire de la Wallonie picarde regroupe **23 communes** unies autour d'un objectif commun de développement. Couvrant une **superficie de 1 377 km²**, la Wallonie picarde s'appuie sur son Projet de Territoire pour offrir à ses **352 267 habitants** un cadre de vie de qualité.

Résidant à l'extrême ouest de la Wallonie, les Wallons picards représentent près de 10 % de la population wallonne.

Souvent qualifiée d'écrin de verdure, la Wallonie picarde est peuplée de villages paisibles et compte **deux parcs naturels**, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le Parc naturel du Pays des Collines. Cette ruralité, constitutive de l'identité du territoire, fait l'objet de toutes les attentions visant à garantir son développement harmonieux et durable. Cela se traduit, notamment, par la mise en oeuvre d'aménagements spécifiques assurant la protection, la mise en valeur et la pérennisation de l'habitat rural et de projets en lien avec l'emploi, l'accès aux services et aux nouvelles technologies ou encore le tourisme. La Wallonie picarde comporte également des villes attractives et accueillantes. Des villes à taille humaine qui regorgent d'un patrimoine historique, architectural et culturel exceptionnel. Pôles d'emploi, ce sont également des lieux de concentration du dynamisme économique.



Positionnement au coeur de l'Europe

La Wallonie picarde occupe une situation géographique centrale aux portes des grandes métropoles européennes et des principaux points d'accès aux réseaux de communication. Un positionnement qui représente un véritable atout dans le cadre d'un projet de développement comme le sien.

La Wallonie picarde constitue un poumon vert au coeur des grandes métropoles de l'Europe du Nord-Ouest (Lille, Bruxelles, Gent, Antwerpen, Amsterdam, London, etc.) auxquelles elle est directement connectée via les grands réseaux de communication qui la traversent : réseau fluvial, TGV, réseau autoroutier et proximité du réseau aérien.

Acteur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Depuis 2008, la Wallonie picarde est intégrée dans l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (premier Groupement Européen de Coopération Territoriale) dont elle constitue le territoire de référence pour le versant wallon.



Population

Avec 254 hab./km², la densité de population du territoire de la Wallonie picarde est inférieure aux densités hainuyères et belge, mais supérieure à la densité wallonne. La Wallonie picarde se localise à proximité de régions à plus forte densité de population : la métropole lilloise à l'ouest, la métropole bruxelloise au nord-est et le sillon industriel au sud-est.

En 10 ans (2010-2020), la population de la Wallonie picarde a connu une croissance de l'ordre de 3,7 %, essentiellement due aux mouvements de la population.

Les ménages de petites tailles sont les plus représentatifs du territoire : 35,2 % des ménages sont des personnes seules. Les familles monoparentales représentent 11,3 % des noyaux familiaux et 29 % des ménages avec enfants. Selon les estimations démographiques (UCL – IWEPS), la population de la Wallonie picarde devrait progresser de 1,1 % à l'horizon 2024 et de 3,0 % à l'horizon 2034.

Emploi

La Wallonie picarde compte 107 430 travailleurs salariés occupés sur son territoire et 29 029 travailleurs indépendants sur son territoire.

Parmi les salariés, 76,4 % travaillent dans le secteur tertiaire, 30 % dans le secondaire et 0,6 % dans le primaire.

Le taux d'emploi est de 61,5 % et le taux d'activité est 68,8 %. En 10 ans, la croissance du taux d'emploi est moins rapide que dans les autres régions (Hainaut et Belgique + 4 ; Wallonie +3,9), la Flandre fait

exception (+ 3,6).

Taux de chômage

En juin 2020, le taux de chômage de la Wallonie picarde est de 11,2 %. Il est inférieur à celui du Hainaut (13,8 %) et de la Wallonie (11,9 %) et plus élevé que celui de la Belgique (8,6 %).

Tissu économique

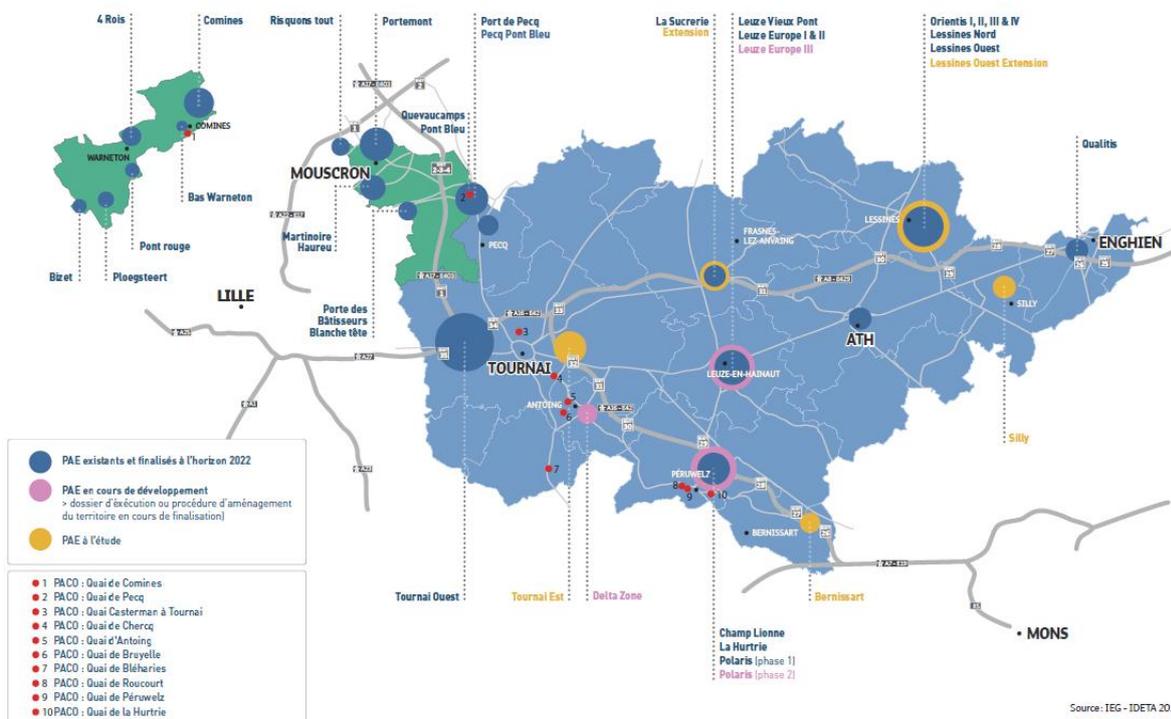
Les 8 424 établissements du territoire de la Wallonie picarde occupent 107.430 travailleurs. Les TPE et les PME (moins de 50 personnes) représentent 94,9 % des établissements et occupent 45,5 % des travailleurs. Le taux de création d'entreprises est de 8,4 %.

Le territoire est doté de 37 parcs d'activités économiques représentant une superficie de plus de 2.000 ha.

Le tourisme représente un atout économique reposant sur une offre diversifiée. 235.307 nuitées ont été enregistrées en 2019 dans les communes de Wapi1.

1 921 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire. La superficie moyenne par exploitation est de 46 hectares.

Des Parcs d'activité économique, des équipements et un accompagnement sur mesure pour les entreprises



Ideta, Agence de développement territorial et IEG, Intercommunale d'Etude et de Gestion assurent la gestion et le développement des Parcs d'activité économique de la Wallonie picarde, idéalement situés entre Lille, Bruxelles, Courtrai et Gand, le long des principaux axes routiers ou de l'eau.

Au service de 25 communes dont 21 situées en Wapi, Ideta gère quelques 1.180ha comptant plus de 12.000 emplois tout en veillant à développer une offre d'infrastructures économiques et de terrains industriels équipés dans un environnement innovant, dynamique. 75 ha sont en cours d'équipement à l'horizon 2022.

Présente sur 3 communes de Wallonie picarde, IEG gère 940 ha, investis par 900 entreprises représentant 8 500 emplois. 137 ha sont en projet, ce qui représente 2 000 emplois supplémentaires d'ici 2025.

Ideta et IEG offrent également un accompagnement aux entreprises qui s'implantent en Wapi au travers de la structure d'accompagnement Entreprendre.Wapi(www.entreprendrewapi.be), en partenariat avec la Chambre de Commerce, l'Invest et l'Eurometropolitan e-Campus.

L'animation économique en Wallonie picarde

De nouveaux enjeux émergent avec de plus en plus de force : les défis énergétique et climatique, la question écologique, la préservation des ressources, le bien vivre ensemble...

Pour y apporter une réponse à l'échelle locale, l'animation économique du territoire se focalise sur 7 enjeux.

La transition numérique

Les acteurs politiques et économiques travaillent ensemble pour créer un environnement propice au développement des compétences digitales, à l'accueil de start-ups numériques et à la mise à niveau des entreprises face aux nouveaux défis de la digitalisation.

C'est dans ce contexte que se construit le Campus Numérique de Wallonie picarde. La volonté est de réunir, en un seul lieu totem, un incubateur, un accélérateur mais aussi un ensemble d'acteurs de l'innovation, de la recherche et de la formation, de l'accompagnement et du financement.

L'économie circulaire, économie de la fonctionnalité et de la coopération

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'un usage ou de la performance d'usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une consommation réduite des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique.

L'économie sociale, solidaire et collaborative

Nos sociétés sont de plus en plus interpellées par des activités économiques qui impliquent le partage et la solidarité. Cette économie va aujourd'hui bien au-delà d'une seule économie de réparation. Il s'agit bien d'un modèle vecteur de développement, de création de richesse et de cohésion sociale.

Le soutien et l'accompagnement des PME du territoire

Mise en place en 2016 grâce à l'intervention du Fonds européen de Développement régional (FEDER), l'Agence d'Animation économique Entreprendre.wapi regroupe les activités d'animation économique

qu'exerçaient individuellement les agences de développement IDETA et IEG, le fonds d'investissement Wapinvest, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde ainsi que l'Eurometropolitaine-Campus.

Les accompagnateurs et experts d'Entreprendre. Wapi aident les entreprises et porteurs de projets à définir leur business model en les challengeant sur différentes options à valider avant de lancer un projet de création ou de croissance.

La transition énergétique

La mission d'accompagnement en transition énergétique est plus nécessaire que jamais : elle s'inscrit dans les objectifs européens et dans la volonté du gouvernement régional d'inscrire la Wallonie sur le chemin de la décarbonation, avec l'objectif ambitieux de faire baisser de 55% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

Les entreprises et industries doivent elles-mêmes s'engager dans ces mesures et l'accompagnement économique local doit les y aider.

La promotion des circuits-courts

Aujourd'hui, le développement économique de la Wallonie picarde passe également par le circuit court. Un secteur en plein essor avec la prise de conscience liée au changement climatique et le besoin de retrouver des produits de saison et locaux.

Depuis son lancement en septembre 2017, Food'Wapi s'articule autour de deux axes : l'animation et l'accompagnement pour la création et le développement de projets dans le circuit court alimentaire en Wallonie picarde.

Le design

L'objectif est de proposer des services d'accompagnement afin, d'une part, de lever les obstacles au développement industriel et commercial de la filière « design/création », et d'autre part, de développer les retombées économiques en misant résolument sur le design et la créativité en vue de renforcer l'attractivité de certains centres villes commerciaux et de leurs commerces.

Toutes ces actions sont menées au travers des différents acteurs économiques du territoire : Entreprendre.wapi, Wap's Hub, Digital Attraxion, Campus numérique de Wallonie picarde, Food Wapi by Entreprendre.wapi et l'ESCO mais aussi en collaboration directe avec les partenaires structurants tels que les communes via les ADL et la Sowalfin.

L'aménagement et le développement du territoire de la Wallonie picarde

Bordée à l'ouest par la métropole lilloise, à l'est par la métropole bruxelloise et au nord par la frontière linguistique avec la Flandre, la Wallonie picarde constitue un bassin de vie à part entière de 352.000 habitants (10% de la population wallonne) tout en s'inscrivant dans des dynamiques avec les pôles économiques voisins.

La Wallonie picarde est structurée autour d'un réseau de villes moyennes, de deux parcs naturels, de trois cours d'eau et de deux autoroutes.

Si Tournai joue un rôle de premier plan dans le cadre de l'Eurométropole et dialogue sensiblement avec Bruxelles, contribuant particulièrement à la dynamique socio-économique, la Wallonie picarde est aussi riche des pôles secondaires qui maillent son territoire.

Huit villes de plus de 10.000 habitants structurent le territoire, constituant autant de pôles de développement et d'attractivité. Ces huit villes sont Tournai (70.000 habitants), Mouscron (58.500 habitants), Ath (28.500 habitants), Lessines (18.400 habitants), Péruwelz (17.200 habitants), Leuze-en-Hainaut (13.500 habitants), Enghien (13.000 habitants) et Comines Warneton (18.000 habitants) qui présente par ailleurs la particularité d'être isolée géographiquement entre la Flandre et la France.

Bien que dotées de qualités intrinsèques, ces villes souffrent globalement – à des degrés divers – d'un manque d'attractivité qui handicape significativement la dynamique socio-économique.

Ce manque d'attractivité est lié à plusieurs facteurs :

- L'aménagement désuet des espaces publics et, dans certains cas la faible qualité du bâti ;
- Le manque d'adéquation des équipements urbains avec les contraintes actuelles et futures liées aux enjeux de mobilité ;
- La dépréciation progressive du commerce local, sa faible réactivité aux innovations technologiques et la déstructuration des linéaires commerciaux ;
- L'inscription lente dans la société 4.0 ;
- La faiblesse de la trame verte urbaine, de la verdurisation des espaces publics ainsi que de la quantité et qualité des espaces verts accessibles au public ;
- Le repli urbain et la faiblesse de maillage territorial visant à trouver des synergies, des dynamiques et des masses critiques d'attractivité territoriale.

• Positionnement démographique

Héritée du déclin post-industriel dont la Wallonie picarde a également souffert, la situation socio-démographique peut être qualifiée de morose : la population est vieillissante, fragilisée, peu formée et à faible revenu. Il n'empêche, les prévisions de croissance de la population à long terme évaluées par le Bureau du Plan sont plutôt optimistes, en particulier pour l'est du territoire.

L'enjeu sous-jacent de concentration de cette population nouvelle dans les centres urbains est bien perceptible.

Rendre les villes attractives et vivantes devrait contribuer à limiter l'étalement urbain, accroître la population urbaine en recherche de services, d'activité professionnelle et de loisirs urbains.

Par ailleurs, la pyramide des âges amenant une population vieillissante, il y a lieu d'apporter du confort de mobilité, des activités et des services en conséquence à travers des modèles de société adaptés à la silver economy.

- **Dynamique économique et commerce en cœur de ville**

La Wallonie picarde compte 18 parcs d'activités économiques situés à proximité des principales villes, le long des axes autoroutiers et/ou le long de la voie d'eau. Ces parcs sont de différentes générations. Tandis que les parcs de première génération font l'objet de requalification, ceux de nouvelles générations intègrent les composantes du développement durable, de la mobilité douce et du transport collectif et, à travers les prescriptions urbanistiques de l'architecture de qualité, respectueuse de l'environnement et de l'écologie.

Cependant, la connexion des parcs d'activités économiques avec leur centre-ville constitue un enjeu de mobilité durable. Par ailleurs, le développement de fonctions complémentaires à l'activité industrielle et tertiaire visant le bien-être et les services aux travailleurs, la végétalisation et l'image de marque fait notamment partie des préoccupations actuelles des développeurs.

Analysés dans le cadre de Schémas de Développement Commerciaux, les pôles urbains de Wallonie picarde présentent des caractéristiques similaires : la présence de cellules commerciales vides et la perte de vitesse de certaines rues entraînent la diminution de la densité commerciale des hyper-centres et donc de leur attractivité.

La survie de la structure commerciale urbaine est également liée aux rez-de-chaussée commerciaux vides qui souvent finissent occupés par du logement. Ces reconversions en logement et l'absence de renouveau commercial créent des ruptures dans la continuité et la cohérence de l'offre commerciale des cœurs de ville.

Le nombre de bâtiments vides, le manque de " locomotives " commerciales et le manque d'infrastructures d'accueil contribuent en fin de compte à la perte d'attractivité des cœurs de ville sur les plans commerciaux, économiques et résidentiels. Ces lacunes ont un effet sensible sur le développement des centres urbains. Elles affectent également leur dynamique socio-économique. En effet, l'environnement urbain actuel décourage leur fréquentation, favorise la migration des habitants et entraîne une paupérisation qui nuit à l'activité commerciale et induit un cercle vicieux d'abandon des hyper-centres.

Par ailleurs rapatrier et développer les fonctions acceptables en centre-ville devraient contribuer à redynamiser la ville en amenant davantage de chaland devant les commerces.

- **Structure urbaine**

La plupart des Villes de Wallonie picarde ont beaucoup investi ces dernières années, notamment grâce à la programmation FEDER 2014-2020, dans leur cœur de villes en vue d'en améliorer l'usage et l'attractivité. Cependant, l'urbanisme des villes est un processus long, permanent et coûteux.

La réalisation de masterplans (plans guides) pour la plupart des villes de Wallonie picarde a permis de dégager des visions de développement sur le long terme tout en définissant les priorités d'investissement. Il convient donc de poursuivre les efforts sur les éléments constitutifs de l'attractivité des villes :

- L'accessibilité et les connexions aux diverses infrastructures
- La cohérence et la compréhension du système viaire
- La migration vers une intermodalité des déplacements
- Le développement de nouvelles fonctions venant animer l'espace public

- Le ré-enchantement et la convivialité des lieux
- La verdurisation et l'intégration des données climatiques et environnementales
- La digitalisation de la société
- L'identité et le marketing territorial
- Etc...

La structure incomplète des espaces publics, déqualifiés parfois, et le manque de lisibilité des connexions identifient le besoin de redéfinir les espaces, de les requalifier durablement, afin que le citoyen se réapproprie la Ville et plus largement le territoire, que chaque usager retrouve sa place.

- **Mobilité**

La fréquentation des gares de manière régulière et cadencée par un flux de travailleurs sans cesse croissant esquisse le potentiel de développement de ces quartiers souvent laissés pour compte depuis de nombreuses années.

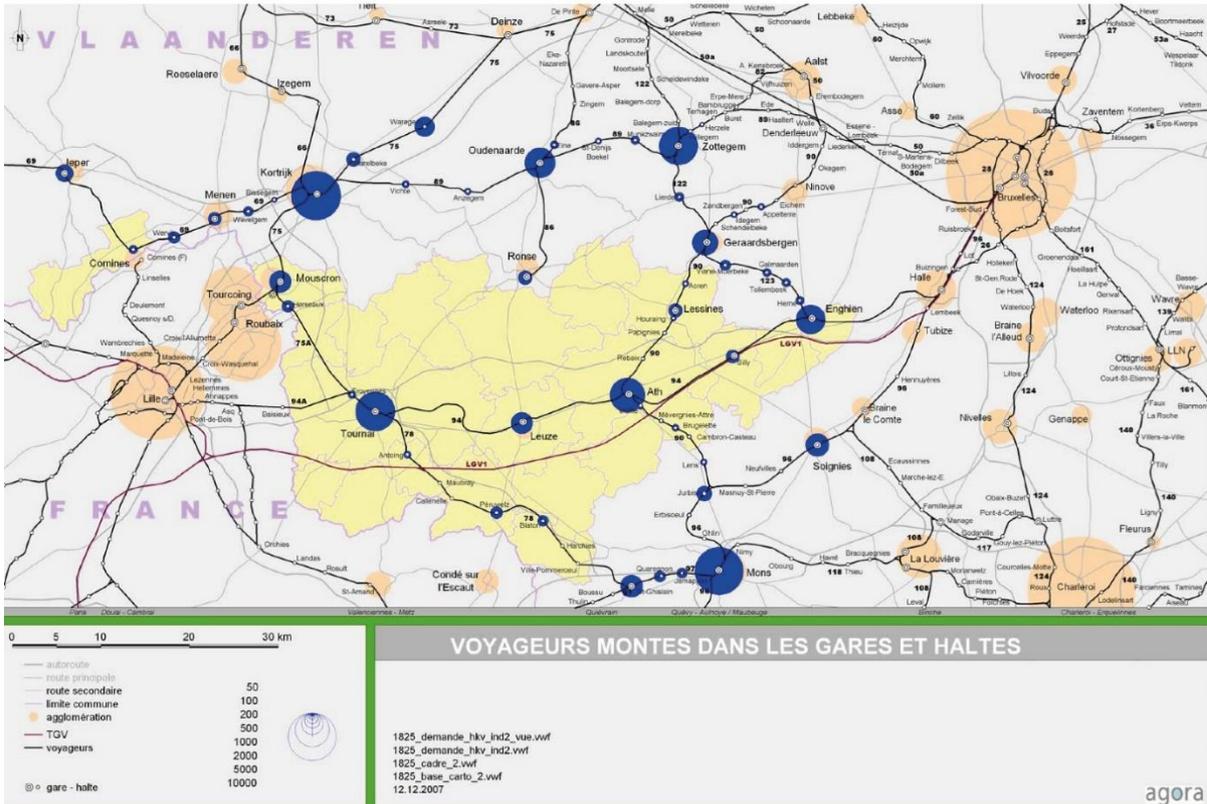
Allant d'environ 50.000 montées par semaine en gare de Tournai à 25.000 montées par semaine en gare de Ath, 3.500 montées par semaine à Lessines, avec également près de 15.000 montées par semaine à Enghien, les gares sont des lieux de passage d'une population active et mobile.

Les gares et leur espaces périphériques sont aujourd'hui entièrement dédiés au stationnement (voiture et parfois vélo) et à l'accès au train. La gare des bus est souvent toute proche mais les aménagements urbains ne marquent pas la complémentarité des modes. Et surtout, les gares ne sont pas suffisamment valorisées en tant que hub intermodal. Elles présentent par ailleurs un réel potentiel de développement de services et de commerces dédiés aux navetteurs (équipements de la personne, services, e-commerces, etc.).

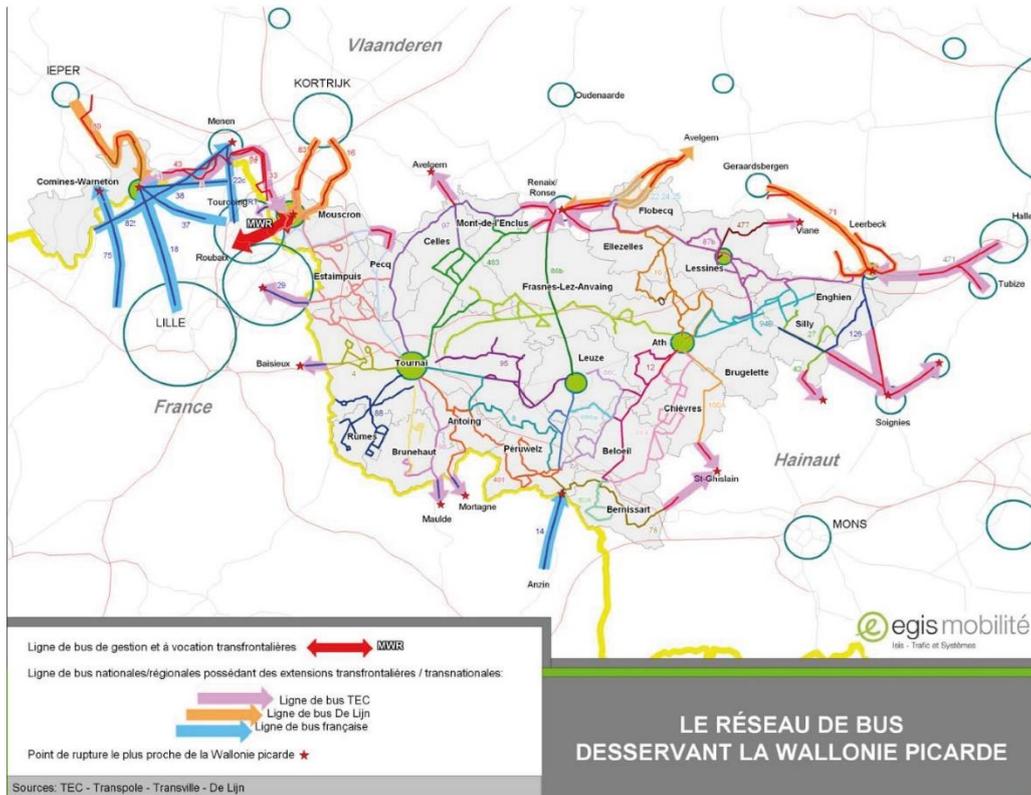
Le Plan de Transport de la SNCB permet d'améliorer la fiabilité du transport ferroviaire et donc d'améliorer son attractivité. Or, les gares de Wallonie picarde représentent aujourd'hui des pôles sous exploités sur les dimensions intermodales et multifonctionnelles.

Connecter les gares avec le centre-ville constitue également un enjeu de revitalisation urbaine tant d'un point de vue quartier de vie que de création de valeur sur les usages de demain : intermodalité, e-commerce, co-working, expositions, etc...

LE RÉSEAU SNCB EN WALLONIE PICARDE ET L'IMPORTANCE DES GARES VOYAGEURS



LE RÉSEAU BUS EN WALLONIE PICARDE



- Environnement et cadre de vie

Au-delà de ses villes, la Wallonie picarde compte deux parcs naturels connectés par la commune de Tournai : le parc naturel du Pays des collines au nord (frontalier avec le parc naturel des Ardennes flamandes) et le parc naturel des Plaines de l'Escaut (frontalier avec le parc naturel français Scarpe Escaut).

La qualité paysagère, forestière, environnementale et agricole de ses deux parcs naturels contribue à l'identité, à la qualité de vie et à l'attractivité globale de la Wallonie picarde.

En relation directe avec la trame verte, la trame bleue du territoire restait, jusqu'il y a peu de temps encore, confidentielle et peu valorisée. Désormais reprise au sein du Parc bleu de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai, la Wallonie picarde s'inscrit depuis quelques années dans une reconquête de ses voies et plans d'eau.

Cette réappropriation de la trame bleue, au-delà de la fonction économique, correspond aux nouveaux paradigmes de l'urbanisation des territoires et des villes qui visent à se réapproprier ces environnements à des fins d'agrément, d'amélioration du cadre de vie et d'enrichissement de la biodiversité.

C'est ainsi que les villes traversées par une voie d'eau s'ouvrent sur leur fleuve ou rivière et inscrivent ses nouveaux enjeux économiques et de convivialité urbaine dans leur stratégie de développement et de ré-enchantement de leur centre-ville.

Trois cours d'eau d'importance structurent le territoire de la Wallonie picarde : l'Escaut et ses 2 affluents : la Dendre et la Lys.

Le fleuve Escaut est un axe de navigation commerciale qui fait l'objet actuellement d'une mise à gabarit dans sa traversée de Tournai dans le cadre du projet Canal Seine Nord Europe.

Sur l'itinéraire qui traverse la Wallonie picarde s'agrafent des sites à valoriser tels que les marais d'Harchies à Bernissart, la station touristique du Grand large à Antoing, la zone humide de Léaucourt à Pecq, mais également des villes à ouvrir sur la voie d'eau telles que Tournai et Péruwelz, ainsi que des ports de plaisance à requalifier à Péruwelz et Antoing, une halte nautique à amplifier à Tournai et des ports économiques à développer à Antoing, Tournai et Pecq.

L'équipe du contrat rivière Escaut Lys a par ailleurs mené une étude stratégique en 2014 (Dostrade) qui avait pour ambition de faire émerger une vision intégrée et intégrale pour la Vallée du Haut-Escaut, de Cambrai à Gavere, à travers différents secteurs tels que l'économie, l'environnement, la culture et le tourisme.

La rivière Lys prend sa source à Lisbourg (France) pour se jeter dans l'Escaut à Gand. Elle traverse la Wallonie par la ville de Comines-Warneton. La vallée de la Lys fait l'objet d'une dynamique de valorisation récréative à travers une structure associative « Lys sans frontière ».

La rivière Dendre/canal Nimy-Blaton est un axe plus confidentiel, à plus faible navigation, principalement orientée plaisance, bucolique à travers ses nombreuses écluses notamment dans la partie au sud d'Ath. La vallée de la Dendre fait également l'objet d'une dynamique de valorisation

économique, environnementale et récréative dans le cadre d'une coopération des 6 villes flamandes et des 2 villes wallonnes qu'elle traverse. Une étude stratégique de valorisation de la vallée de la Dendre a été menée en 2017.

En parallèle, les masterplans (plans guide) de Lessines 2040 et Ath 2030 ont apporté une vision en plaçant la Dendre au cœur de la stratégie de revitalisation des centres-villes par une reconquête et réappropriation de la voie d'eau ainsi qu'un ré-enchantement de l'espace public.

4. Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales

La valorisation du patrimoine construit, naturel, culturel et paysager renforce les bienfaits pour l'économie présente d'une région. Elle offre des retombées aux échelles régionale, supralocale et locale. L'économie présente se base sur la population réellement présente sur un territoire. Qu'elle y réside ou y soit de passage, la population y produit des biens ou les consomme.

De par sa situation géographique, ses ressources et son potentiel de développement, les acteurs de développement et d'aménagement du territoire de la Wallonie picarde ambitionnent un territoire durable, harmonieux, équilibré, attractif et compétitif.

Ils articulent leurs réflexions et leurs missions d'accompagnement de manière transversale au territoire et spécifique aux communes en veillant à une bonne intégration des 2 échelles dans un sens comme dans l'autre.

- **Vers un territoire «Smart»**

Pour s'inscrire durablement dans le XXIème siècle, le territoire devra appréhender la transition numérique et capitaliser sur l'écosystème digital. Il devra être innovant et durable en proposant des services adaptés aux demandes des entreprises et des citoyens tout en apportant des facilités aux gestionnaires : mobiliers urbains intelligents, services en ligne, communication digitale, e-commerce, data base, bâtiments connectés, ...

La digitalisation de la société entraîne des bouleversements comportementaux majeures à tous niveaux et dans tous les secteurs d'activité : dans nos façons de travailler, d'apprendre, de s'informer et de communiquer, dans nos relations humaines et sociétales, dans l'évolution de l'Homme dans son environnement et son rapport à la nature, dans la pratiques des activités commerciales, sportives, de loisirs et culturelles, dans les soins de santé, dans les mesures de protection et de sécurité, dans le développements de multiples services, dans nos différentes formes de déplacement et de mobilité, etc...

Inscrire la Wallonie picarde dans les processus de création et d'innovation reste une obligation si l'on veut éviter la fracture numérique.

Cette évolution numérique qui place le monde à nos portes et créer de nouveaux écosystèmes fait émerger de nouveaux modèles économiques dont il sera pertinent d'en cerner les contours et d'en saisir les opportunités pour le développement en conséquence de la Wallonie picarde. Ainsi le territoire devra composer avec ces nouvelles formes d'économies : circulaire, créative, frugale, de la fonctionnalité, sociale, etc...

- **Vers un territoire décarboné**

Réduire l'impact carbone passera notamment par la maîtrise de l'étalement urbain, le réemploi des espaces (densification, dépollution, reconstruction, réaffectation, ...), la végétalisation et la renaturation des espaces urbanisés, la préservation des ressources et de la biodiversité, les smartgrids

et le développement des énergies alternatives combinées, la réduction de la consommation d'énergie par une architecture plus actuelle et une requalification du parc d'hébergement, des bâtiments publics et des entreprises.

La mobilité durable et le développement des mobilités alternatives à la voiture ainsi que l'intermodalité constituent également un enjeu de demain. Il convient donc de soutenir ces nouvelles formes de déplacement avec un objectif toutefois de facilité d'usage tant dans les déplacements professionnels, les déplacements domicile-travail, les déplacements touristiques et de loisirs, sans oublier la réduction des déplacements inutiles grâce notamment aux technologies et nouvelles approches du monde du travail : visioconférences, télétravail, télé médecine, etc...

La préservation et la valorisation de la trame verte et bleue contribuent à réduire l'empreinte carbone tout en améliorant le cadre de vie du citoyen. La Wallonie picarde, considérée comme le grand jardin de Bruxelles et Lille, oriente son développement dans ce sens : valorisation de la vallée de l'Escaut et du val de Dendre, réappropriation de la voie d'eau par la population urbaine, valorisation des plans d'eau, préservation paysagère et environnementale au sein des Parcs naturels, création des RAVeL, préservation des espaces naturels sensibles, valorisation des parcs et jardins, ...

Par ailleurs, l'architecture sera le reflet des nouveaux modes de vie et d'une identité de territoire. Les constructions seront durables et à faible consommation d'énergie, passives ou productrices d'énergie pour elle-même mais également pour des communautés de consommateurs. Le parc immobilier vieillissant devra s'inscrire dans un processus de requalification grâce notamment aux incitants financiers régionaux.

Tout comme le modèle d'économie circulaire contribue à la réduction des émissions de CO₂, favoriser le modèle économique de circuits courts autour des produits alimentaires mais également des produits de consommation constitue un pilier de la diminution de l'empreinte carbone.

- **Vers un territoire plus social**

Ré-enchanter les villes et les villages consistera à recentrer les fonctions pour amener la vie au cœur des villes et des villages, à créer le liant avec les sites périphériques, entre les fonctions et les espaces, à développer des espaces de vie flexibles, mixtes, agiles et résilients, à favoriser le vivre ensemble, à retravailler les espaces oubliés, ...

Les modèles d'urbanisation viseront à reconstruire la ville sur la ville, à connecter les villes avec les villages, à améliorer la couture entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles, à favoriser la mixité de la relation domicile-travail et la facilité du trajet domicile-travail.

Les zones de loisirs à caractère économique seront optimisées pour accueillir de nouvelles formes de loisirs nature.

Il s'agira également de développer de nouveaux concepts hybrides pour créer des lieux de vie dans et autour d'équipements et d'espaces multifonctions, modulables et à usages multiples pour atteindre des masses critiques et renforcer l'attractivité des sites.

Enfin, il conviendra de tenir compte de la pyramide des âges et des enjeux de la dépendance pour développer les services et aménagements en conséquence, tout en s'inscrivant dans la *silver economy*.

- **Vers un territoire plus connecté**

Les infrastructures, les équipements et les services de mobilité constituent un facteur clé du développement territorial.

Connecter les 8 villes entre elles, connecter les villages avec les villes, travailler les coutures urbaines avec les espaces ruraux et agricoles, connecter la Wallonie picarde avec les territoires voisins représentent des enjeux fonctionnel, économique, identitaire, culturel, environnemental et social d'importance.

Un territoire est connecté physiquement mais également numériquement. Le digital occupe ainsi une place importante dans les nouveaux modes de travail, de consommation, de relations humaines créant ainsi des incidences comportementales et environnementales et donc de nouvelles opportunités de développement, de nouvelles formes d'aménagement et d'équipements.

Ainsi, la connexion est à la fois géographique avec les territoires voisins mais également à travers un maillage qui s'appuie sur les différentes ressources de la trame verte et de la trame bleue en lien avec les espaces construits. Enfin, elle est également intermodale en mixant les différentes formes de transports et de déplacements.

- **Vers un territoire plus proche du citoyen**

Les projets d'aménagement, d'équipements et de services tiennent compte de plus en plus des nouveaux processus de développement. Que ce soient à travers les processus de co-construction, de démarches participatives ou d'intelligence collective mais également en fonction des enjeux sociétaux liés à l'intelligence artificielle et la robotisation.

Les universités, écoles et centres de recherche sont des lieux de réflexion, d'échange, d'apprentissage qui forment les acteurs du développement de demain en tenant compte des enjeux et besoins futurs. Il convient de capitaliser sur cette énergie grise et de l'inscrire en réseau avec le tissu économique et politique du territoire.

Les services aux citoyens se digitalisent de plus en plus pour rencontrer davantage les contraintes organisationnelles et fonctionnelles des personnes, de même qu'ils s'inscrivent dans l'ère du phygital.

Les services rationalisent également leurs moyens par une mutualisation organisationnelle et fonctionnelle, que ce soit en matière de santé (hôpitaux), de sécurité (zone de police), de protection (zone de pompiers), services aux citoyens (administrations communales), etc...

Le développement culturel, touristique et événementiel de la Wallonie picarde amène le citoyen à s'épanouir dans la culture locale, à découvrir et apprécier son territoire pour en devenir un ambassadeur. L'itinérance douce et active, la découverte paysagère et patrimoniale, les attractions touristiques et musées, les expositions, les événements folkloriques, identitaires et commerciaux, les spectacles, concerts et pièces de théâtre, les ateliers de création, etc... sont autant d'occasions pour le citoyen de s'évader, se distraire, s'épanouir et participer à la richesse du tissu associatif local.

L'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'égalité des genres doivent par ailleurs transparaître naturellement dans toutes les actions menées en Wallonie picarde.

Il est clair également que les actions et projets portés par le territoire et ses acteurs s'inscrivent dans le développement durable mais il importe également que les gestes portés par le citoyen s'alignent de plus en plus avec les critères du développement durable.

Le marketing territorial à destination des entreprises, des habitants et des clientèles touristiques de proximité et plus éloignées a alors tout son sens pour faire valoir les qualités et les valeurs de la Wallonie picarde.

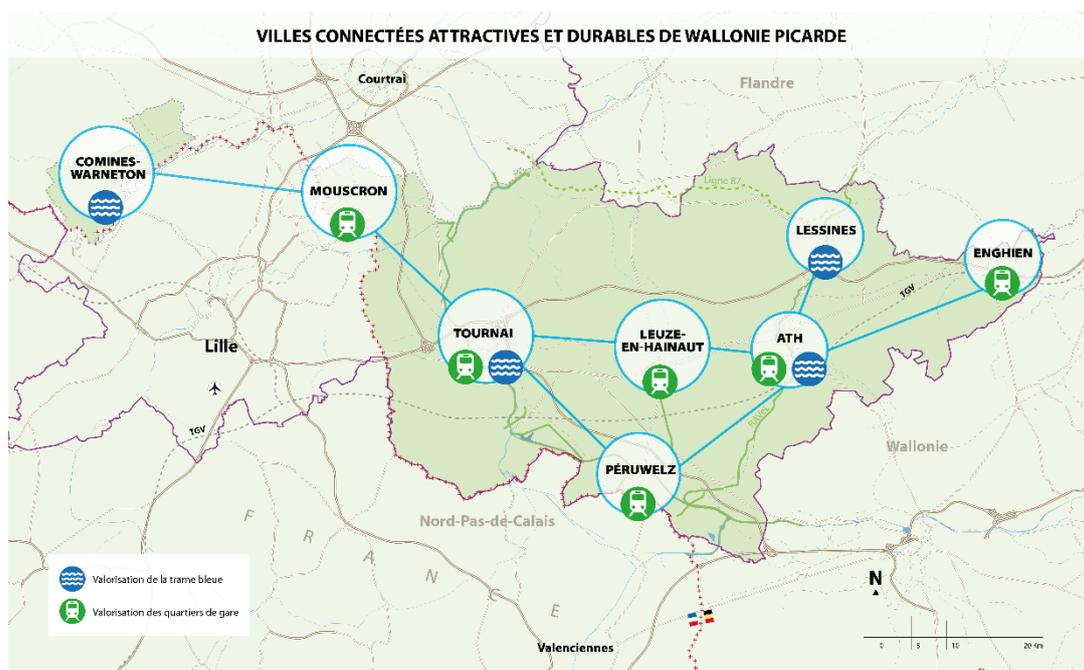
5. Description de l'approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement

Face à ces grandes orientations stratégiques et le potentiel de développement de la Wallonie picarde, la priorité d'intervention en réponse au redéploiement urbain défini dans l'axe 5 de la programmation FEDER 2021-2027, porte sur la requalification du réseau de villes en prenant appui sur la trame bleue et les pôles de gare.

Il est en effet nécessaire de procéder à la requalification des centres urbains dégradés pour engendrer un effet positif sur la dynamique commerciale et résidentielle et agir sur leur développement socio-économique. Des opérations de ré-enchantement de la ville, prenant appui sur les pôles « gare » ainsi que sur la trame bleue doivent permettre de valoriser l'environnement urbain, en veillant à développer des pôles de convivialité urbaine et à assurer le maillage et la continuité qualitative des connexions entre les lieux de vie.

Pour atteindre une masse critique suffisante et créer les conditions d'une redynamisation vertueuse des villes, il est nécessaire de concentrer les moyens sur des types d'interventions significatifs qui offrent le meilleur retour sur investissement. Les moyens se concentreront ainsi sur des aménagements d'espaces publics à haute valeur ajoutée de 2 types :

- **Les aménagements visant à capitaliser sur la trame bleue**, c'est-à-dire visant à ouvrir la ville sur sa voie d'eau pour mieux l'inscrire dans le réseau des villes fluviales et favoriser la convivialité urbaine ou l'économie fluviale. L'exploitation des grands plans d'eau en lien avec le centre-ville et la mobilité douce constitue également des sites à haut potentiel de développement et de valorisation de la trame bleue.
- **Les aménagements des quartiers de gare** visant à favoriser l'intermodalité et la revitalisation urbaine par une meilleure intégration du site de la gare avec le centre-ville pour en faire davantage un quartier de vie et pas seulement un lieu de services.



5.1. La valorisation de la trame bleue

Reprise au sein du Parc bleu de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai, la Wallonie picarde a entamé la reconquête de ses voies et plans d'eau à travers des réflexions reprises dans un schéma directeur de développement et pour lesquelles certaines villes ont déjà initié une première phase de réalisation.

Cette réappropriation de la trame bleue, au-delà de la fonction économique, correspond aux nouveaux paradigmes de l'urbanisation des territoires et des villes qui visent à se réappropriier ces environnements par des aménagements attractifs à des fins d'agrément et d'amélioration du cadre de vie dans le respect de l'environnement.

Les villes traversées par une voie d'eau et/ou disposant d'un plan d'eau d'importance doivent s'ouvrir sur leur fleuve ou rivière et inscrire ses nouveaux enjeux économiques et de convivialité urbaine dans leur stratégie de développement et de ré-enchantement de leur centre-ville. La présence de l'eau doit pouvoir contribuer au renforcement de l'attractivité des centres villes, dont on sait qu'ils sont les moteurs du développement du territoire.



Trois cours d'eau d'importance structurent le territoire de la Wallonie picarde : l'Escaut et ses 2 affluents : la Dendre et la Lys.

Plusieurs communes sont agrafées sur ces voies d'eau mais seules 4 villes sont traversées en leur hyper-centre : Tournai, Ath, Lessines, Comines.

Afin de maximaliser le retour sur investissement au bénéfice de l'attractivité et de la revitalisation urbaine, ces 4 villes s'inscrivent dans la zone d'intervention prioritaire.

Plusieurs types de plans d'eau d'importance sont présents en Wallonie picarde. Des plans d'eau artificiels créés au siècle dernier par l'Homme suite à une exploitation industrielle tels que les carrières de Tournai, le lac de Bernissart, les bassins de Frasnes mais également des sites « naturels » plus anciens tels que les marais d'Harchies ou la zone humide de Léaucourt.

Afin de maximaliser le retour sur investissement au bénéfice de l'attractivité et de la revitalisation urbaine, le site de la carrière de l'Orient connectée avec le centre-ville de Tournai peut également être considéré comme faisant partie de la zone d'intervention prioritaire de Tournai.

Les autres sites sont également intéressants à valoriser mais en tant que sites à part entière, attractifs à eux tout seuls. Ils se situent bien souvent à proximité des cœurs de village et doivent pouvoir trouver leur valorisation à travers des objectifs davantage liés au milieu naturel et non à travers les objectifs de développement urbain tel que définis par la mesure 15 de la programmation FEDER. Un développement de ses sites « nature » avec les noyaux urbains secondaires aurait ainsi également tout son sens.

La priorité sera par conséquent donnée aux projets de valorisation des plans et voies d'eau qui renforcent l'attractivité du lieu, complètent des investissements déjà engagés et qui améliorent l'expérience utilisateur en lien avec le centre des villes en vue de rejoindre les objectifs de redéploiement urbain, d'amélioration du cadre de vie, de réduction de l'empreinte carbone, de ré-enchantement de la ville et de revitalisation urbaine aux bénéfices de la population urbaine, touristique et des acteurs économiques, notamment les commerçants.

Les interventions viseront à développer des espaces à vivre en bord d'eau et des espaces de loisirs sur l'eau, à générer la création de nouvelles fonctions de loisirs, économiques ou d'habitat, à renforcer l'attractivité du site et l'attractivité urbaine, à requalifier et développer des espaces ignorés ou sous exploités, à conforter des investissements nouveaux, à ouvrir la ville sur sa voie d'eau, à intégrer les plans d'eau en lien avec le centre-ville, à favoriser les retombées économiques de la navigation fluviale de fret et de plaisance, à améliorer l'expérience fluvestre à vélo, à affirmer l'identité d'un nouveau quartier.

En annexe 2 : la carte du Parc Bleu de l'Eurométropole

5.2. La valorisation des quartiers de gare

Aujourd'hui, le développement harmonieux et durable des territoires est soumis à des pressions directement ou indirectement issues du coût et de la durée des transports, devenus bien trop contraignants et voués à s'aggraver sans action significative sur la manière de penser l'urbanité.

Face au constat général de la multiplication et de la complexification des déplacements quotidiens, il est impératif de trouver la meilleure articulation entre les différents modes de transport, d'assurer le meilleur lien entre eux et d'intégrer les innovations technologiques comme vecteur de simplification du quotidien.

La philosophie appliquée repose sur le renforcement des cœurs de ville à partir du pôle gare par l'amélioration des flux et, par-là, la génération de la consommation et de la réappropriation de l'espace public de telle sorte que les navetteurs soient une réelle source de développement et que les quartiers de gare retrouvent une centralité, une sécurité et favorisent l'intermodalité et la mobilité active.

Dans une approche d'inclusion transversale du développement durable dans la fabrication de la ville, la gare et ses quartiers périphériques représentent à la fois un potentiel de développement de la ville durable et un point de convergence des différents modes de transport. Depuis longtemps laissée à l'abandon, la gare est donc le lieu optimal pour amorcer le redéploiement durable de la ville sur la base d'une mobilité améliorée et simplifiée et sur la base de l'intégration des innovations technologiques dans le quotidien.

Considérant ce potentiel réel de développement des gares, notamment celles de Mouscron, Tournai, Leuze-en-Hainaut, Ath, Enghien et Péruwelz, ancrées sur un axe ferré majeur, le pari d'avenir pour les pôles urbains de Wallonie picarde repose sur la capacité à réussir la reconversion de leur quartier « gare » d'une part en espace de vie parfaitement articulé au cœur de ville et moteur de sa revitalisation, et d'autre part en plateforme multimodale et servicielle, attractive non seulement pour les travailleurs (navetteurs et locaux) mais également pour les habitants. Ce pari n'est possible qu'au travers d'une refonte profonde de la morphologie du quartier « gare » pour lui donner sens, attractivité et fonctionnalité.

La réussite de ce pari génèrera, à partir de quelques investissements publics ciblés, des investissements privés en chaîne (commerces, entreprises, services, immobiliers) et la revitalisation tant sociale qu'économique de l'ensemble des quartiers « gare » et, par percolation, des cœurs de ville.

Les équipements et services liés à la mobilité douce seront intégrés dans les projets de revitalisation des quartiers de gare pour positionner ceux-ci comme des hubs d'accès aux quartiers et fonctions périphériques du centre-ville comme par exemple les parcs d'activités économiques, les centres de loisirs, les villages.

4 acteurs principaux sont présents dans les quartiers de gare : la Ville, la SNCB, Infrabel et les TEC. Les interventions porteront sur l'aménagement des espaces publics qui viseront à renforcer le lien avec le centre-ville et à s'inscrire en cohérence avec le fonctionnement ou les projets de développement de la SNCB, d'Infrabel et du TEC.

La priorité sera donnée aux quartiers de gare déqualifiés, qui génèrent un grand flux d'usagers et qui présente un grand potentiel de revitalisation urbaine par le développement de fonctions complémentaires d'intérêt public (culture, tourisme, services, ...) ou privé (habitat, commerce, bureau, ...).

Ainsi les quartiers de gare des villes de Mouscron, Tournai, Ath, Leuze-en-Hainaut, Enghien et Péruwelz s'inscrivent dans la zone d'intervention prioritaire.

Les interventions porteront sur l'aménagement de l'espace public et le développement architectural visant à renforcer l'attractivité du quartier, à mettre en cohérence les différentes fonctions du quartier, à stimuler le développement de nouvelles fonctions, à favoriser l'intermodalité, à donner une place prépondérante à la mobilité douce, à initier la connexion douce avec le centre-ville. La zone d'intervention se limite au périmètre du quartier de la gare. Les connexions douces intra-muros de la ville ne font pas parties du périmètre d'intervention.

Quand le cas se présente, l'ouverture du site de la gare sur sa voie d'eau pour créer de nouveaux espaces de vie et de convivialité urbaine sera à privilégier.

En termes de mobilité douce, les investissements pourront porter sur l'aménagement de l'espace public du quartier de la gare mais également sur les infrastructures liées à la mobilité douce (franchissements, parking vélo, maison du vélo, etc...).

En résumé :

Les projets devront ainsi s'inscrire dans un portefeuille qui s'articulera autour des thématiques de connexions urbaines et de reconquête de la voie et des plans d'eau favorisant la mobilité douce et collective ainsi que le ré-enchantement des centres villes au bénéfice d'un redéploiement économique en partenariat avec le secteur privé et d'une réduction de l'empreinte carbone.

La sélection des projets repose sur leur inscription dans les objectifs de la programmation FEDER 2014-2020, leur cohérence et pertinence au sein du projet de territoire de la Wallonie picarde, le retour sur investissement par rapport aux retombées économiques et climatiques, leur effet levier sur les investissements privés, la maîtrise foncière ainsi que sur la faisabilité technique à être mis en œuvre très rapidement et la capacité technique des opérateurs à réaliser les investissements dans le cadre d'un programme européen.

6. Description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie

Convaincue que pour produire des résultats probants une démarche comme la sienne doit se concevoir à l'échelle supra-communale, la Wallonie picarde a entamé depuis 2006 une profonde réflexion sur la définition d'une gouvernance claire et légitimée. Cette dynamique a été symbolisée par le Conseil de développement et la Conférence des Bourgmestres et élus territoriaux qui œuvrent depuis à un développement équilibré et harmonieux de la Wallonie picarde.

Sous l'égide du Conseil de développement de Wallonie picarde et avec le soutien académique de l'Institut Jules Destrée, le territoire a franchi un cap avec le lancement d'un exercice de prospective territoriale dont l'objectif était de passer de l'ambition à l'action en définissant la stratégie à mener pour assurer le développement du territoire. En 2008, cette stratégie a pris la forme d'une feuille de route à l'horizon 2025, le Projet de Territoire était né.

Approuvé dans sa version initiale en 2008 et ensuite actualisé courant 2014, le Projet de Territoire de la Wallonie picarde est un document de référence guidant l'action de nombreux acteurs du territoire. Au sortir d'un important processus d'évaluation, la Wallonie picarde peut se targuer de bon nombre de réalisations ambitieuses et porteuses d'avenir pour le territoire et ses habitants.

Sans attendre 2025, le Conseil de Développement de la Wallonie picarde a lancé une nouvelle démarche de prospective avec pour échéance 2040. Pour mener à bien cette démarche ambitieuse, elle s'est entourée de l'UMons pour l'accompagnement académique et de la Fondation Rurale de Wallonie pour la facilitation du processus participatif avec les citoyens.

Ainsi différents groupes de travail thématiques ont été mis en place pour co-construire le projet de territoire Wapi 2040. Ces groupes étaient composés de représentants du monde socio-économique de Wallonie picarde ainsi que de plusieurs experts thématiques. Des entretiens individuels ont complété le dispositif de groupes de travail.

Les Agences de développement territorial IDETA et IEG ont notamment joué un rôle déterminant dans la politique de développement économique, d'aménagement du territoire et de développement urbain.

Le Projet de Territoire WAPI 2040, repris en annexe, se structure autour de 6 axes prioritaires qui synthétisent les enjeux majeurs, cardinaux du territoire, reconnus par toutes les parties prenantes. Ils s'organisent éco-systémiquement à partir d'un regard transversal sur le territoire. Ils sont issus de la démarche de prospective territoriale à l'horizon 2040 menée depuis le début 2021.

Ces axes prioritaires s'inscrivent en pertinence avec la réalité d'un territoire qui a réussi à susciter de l'intelligence territoriale collective par le passé. Ils peuvent permettre un développement territorial de qualité vers l'horizon 2040, et s'inscrivent dans le prolongement des riches actions menées pour répondre aux défis futurs.

La stratégie de développement urbain décrite au point 5 est ainsi extraite d'une réflexion plus globale reprise dans le Projet de Territoire Wallonie Picarde 2040. Elle a été validée par les techniciens et les Conseils d'Administration des Agences de développement territorial IDETA et IEG, en charge notamment des matières d'aménagement du territoire et de développement urbain aux côtés de leurs communes affiliées.

Les Agences de développement territorial accompagnent toute l'année leurs communes affiliées dans leur politique de développement. Elles ont mené avec les villes des réflexions stratégiques qui ont abouti à l'élaboration de masterplans ou autres partages de visions stratégiques reprises dans les Plans Stratégiques Transversaux ou documents thématiques du type Plan Communal de Mobilité, Schéma de structure, Plan paysager, Plan cyclable, etc...

La stratégie de développement urbain est donc le croisement d'une vision territoriale avec une vision locale dans une double démarche ascendante et descendante qui intègre par ailleurs une réalité de terrain et qui tient compte d'une capacité de mise en œuvre dans les délais impartis du FEDER.

La mise en œuvre de la stratégie et la concrétisation des projets sélectionnés passeront par la continuité de ce partenariat entre les villes et leur Agence de Développement Territorial qui auront pour rôle de garantir les conditions de réussite de la réalisation des projets et de coordonner les actions des partenaires opérationnels.

Le Conseil de développement disposera régulièrement des informations de mise en œuvre des projets au même titre que le comité d'accompagnement. Il veillera également au respect des objectifs stratégiques. Il interviendra également si besoin auprès des communes concernées pour recadrer d'éventuelles déviances au regard de la stratégie définies.

Selon les projets, les organismes régionaux seront associés ainsi que les partenaires impactés.

7. Modalités de sélection des projets

a. Critères de sélection

Les critères de sélection sont au nombre de **11** et sont cotés de la manière suivante.

Chaque critère fera l'objet d'un texte de 5.000 signes maximum.

1. Contribution à la réalisation de l'objectif spécifique 5.1. et cohérence avec les stratégies européennes et wallonnes existantes. (15 points)

Expliquez en quoi le projet contribue à la réalisation de l'objectif spécifique 5.1 de l'Union Européenne : « développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines »

et de la priorité du GW, choisie parmi les priorités de l'UE : « Développement territorial intégré : les actions porteront sur le renforcement de l'attractivité des pôles urbains, moteurs essentiels de croissance, en vue d'un développement territorial équilibré et durable » ?

Expliquer en quoi le projet contribue à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et rendre la ville plus accueillante
- Faire de la ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- Améliorer la mobilité des personnes
- Améliorer la mobilité des biens et des services (logistique urbaine)
- Réduire l'empreinte carbone
- Faire de la ville un moteur du redéploiement économique
- Renforcer l'attractivité touristique, culturelle et commerciale

2. Cohérence locale et territoriale. (15 points)

Le projet s'inscrit-il dans la continuité des précédentes programmations FEDER ? Le projet fait-il partie d'une réflexion plus globale ? Le projet est-il extrait d'un masterplan qui donne une vision locale à long terme ?

Comment le projet s'inscrit dans la stratégie globale intégrée du territoire de la Wallonie picarde et en complément des autres projets du portefeuille ?

Démontrer la cohérence et la force de votre projet dans une vision locale, territoriale Wallonie picarde et au sein du portefeuille de projets.

3. Zone d'intervention prioritaire. (15 points)

Les projets doivent être localisés dans les zones d'interventions prioritaires.

4. Synergies et dynamique partenariale. (10 points)

Le projet renforce-t-il un investissement existant ? Le projet fait-il parti d'un montage financier plus large avec d'autres partenaires et/ou d'autres sources de financement régionaux, européens et privés ? Le projet agit-il comme un effet levier à la mobilisation d'autres moyens publics et privés ou à la création de nouvelles dynamiques ?

Expliquer les synergies et les partenariats effectifs et potentiels. Présenter un rapport coût/bénéfice.

5. Droit réel. (10 points)

Le porteur de projet doit posséder un droit réel sur la zone d'intervention concernée au moment du dépôt du projet ou, à tout le moins, une promesse de vente conditionnelle écrite à l'obtention des subsides.

6. Contribution aux résultats attendus et indicateurs de la mesure 15. (10 points)

Quel est le nombre de contributions à la stratégie intégrée de développement territorial de la Wallonie picarde ?

Quel est le nombre de personnes concernées par le projet ?

7. Respect du calendrier de la programmation et d'un rythme de dépenses soutenu au travers du réalisme et de la faisabilité technique du projet. (5 points)

Quel est le niveau de maturité du projet et la maîtrise du calendrier de mise en œuvre ? Expliquez l'état d'avancement du projet : études préalables, permis, procédures diverses, ...

Fournir un calendrier prévisionnel général (non détaillé, pas de diagramme de GANTT mais un simple tableau) avec les grandes phases du projet : phase d'études préalables, phase de désignation des auteurs de projet, phase d'élaboration des projets, phase de permis d'urbanisme ou unique, phase de consultation des entreprises, phase de travaux, date de fin.

8. Capacité du porteur de projet à mettre en œuvre le projet. (5 points)

Démontrez la capacité du porteur de projet à mettre en œuvre le projet et à gérer un projet européen FEDER. L'expérience de la gestion de projets européens sera à démontrer.

9. Impact sur les principes horizontaux (5 points)

L'opérateur devra justifier l'impact du projet sur les principes horizontaux : le développement durable, l'inclusion, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'égalité des genres.

10. Pérennité du projet. (5 points)

Démontrer explicitement la pérennité des projets une fois la programmation achevée ainsi que leur résilience au changement climatique pour les projets d'infrastructures dont la durée de vie atteint au moins cinq ans.

11. Respect de la Charte des droits fondamentaux (5 points)

L'opérateur devra garantir, au moyen d'outils clairement définis, le respect de la Charte des droits fondamentaux.

b. Processus de sélection

Sur base de l'enveloppe budgétaire qui lui est assignée, au sein de l'OST 5, à savoir 4.878.262 euros, en part FEDER), le Conseil de développement de Wallonie picarde a pour mission de sélectionner les projets soutenus en appliquant les critères de sélection qu'elle aura définis conformément à la stratégie présentée ci-avant.

Avis technique du DCFS et des AF (les administrations fonctionnelles)

A l'échéance de la période de l'appel à projets (qui aura été préalablement lancé par le Conseil de développement de Wallonie picarde), et comme pour les autres projets publics, le DCFS et les AF (les administrations fonctionnelles) seront chargés d'émettre un avis technique portant sur la faisabilité de chacun des projets publics déposés.

La conclusion de ces avis techniques sera de trois ordres : Faisable, Faisable avec réserve ou Infaisable. Ces avis techniques sont ensuite mis à la disposition du Conseil de développement de Wallonie picarde. Ces avis techniques seront contraignants dans la mesure où seuls les projets qui auront été jugés comme Faisables ou Faisables avec réserve, tant par le DCFS que l'AF concernée, pourront être sélectionnés par l'EIR.

Le Conseil de développement de Wallonie picarde a déterminé les modalités de sélection des projets de sa zone comme suit :

Composition d'un comité de sélection

Le comité de sélection est constitué par les membres du Bureau du Conseil de développement de Wallonie picarde.

Comme les Agences de Développement Territorial IDETA et IEG développent des compétences en matière de développement urbain intégré, elles sont expertes pour l'analyse des projets et leur inscription dans la stratégie tant locale que territoriale. Elles disposent par ailleurs de contacts privilégiés avec leurs communes adhérentes et disposent donc d'informations sur les projets importants de développement urbain dans les communes.

Le Bureau du Conseil de développement mandate donc :

- l'Agence de Développement Territorial IDETA pour procéder à une proposition de sélection des projets sur sa zone de compétence ;
- l'Agence de Développement Territorial IEG pour procéder à une proposition de sélection des projets sur sa zone de compétence.

Une concertation, pendant tout le processus de sélection des projets, entre les 2 Agences de Développement Territorial aura lieu sous la responsabilité du Conseil de développement.

Sélection des projets

La sélection s'opérera sur base de l'évaluation des critères mentionnés ci-avant dans le point a).

Cette proposition de sélection devra être présentée en Bureau du Conseil de développement qui présentera une décision à valider en séance plénière.

Notification officielle de la décision au Gouvernement wallon.

A la clôture de son travail de sélection, le Conseil de développement de Wallonie picarde transmettra au Gouvernement wallon la décision définitive reprenant la liste des projets retenus.

Annexe 1 : Extrait du Projet de Territoire Wapi 2040

Convaincue que pour produire des résultats probants une démarche comme la sienne doit se concevoir à l'échelle supracommunale, la Wallonie picarde a entamé depuis 2006 une profonde réflexion sur la définition d'une gouvernance claire et légitimée. Cette dynamique, symbolisée par le Conseil de développement et la Conférence des Bourgmestres et élus territoriaux, a fait de la Wallonie picarde un territoire précurseur, reconnu et observé par les instances wallonnes.

Le Projet de Territoire de la Wallonie Picarde

D'abord portée par quelques visionnaires, l'ambition s'est très vite nourrie de l'enthousiasme et du dynamisme des forces vives qui se sont alors regroupées au sein d'une structure commune, le Conseil de développement de Wallonie picarde. Sous son égide, et avec le soutien académique de l'Institut Jules Destrée, le territoire a franchi un cap avec le lancement d'un exercice de prospective territoriale. L'objectif ? Passer de l'ambition à l'action en définissant la stratégie à mener pour assurer le développement du territoire. En 2008, cette stratégie a pris la forme d'une feuille de route à l'horizon 2025, le Projet de Territoire était né.

Approuvé dans sa version initiale en 2008 et ensuite actualisé courant 2014, le Projet de Territoire de la Wallonie picarde est un document de référence guidant l'action de nombreux acteurs du territoire. Au sortir d'un important processus d'évaluation, la Wallonie picarde peut se targuer de bon nombre de réalisations ambitieuses et porteuses d'avenir pour le territoire et ses habitants.

Objectif 2040 !

2025, c'est demain. Le moment est donc venu pour le territoire de prendre une nouvelle fois son destin en main pour écrire son avenir à plus long terme. C'est pourquoi, il se projette aujourd'hui dans une nouvelle démarche de prospective avec pour échéance 2040. Pour mener à bien cette démarche ambitieuse, elle a souhaité s'entourer de l'UMons pour l'accompagnement académique et de la Fondation Rurale de Wallonie pour la facilitation du processus participatif avec les citoyens. Car c'est bien pour et avec les habitants que la Wallonie picarde entend imaginer le territoire de demain.

La vision WAPI 2040 - six axes prioritaires pour l'avenir du territoire

Les **6 axes prioritaires** détaillés ci-dessous synthétisent les enjeux majeurs, cardinaux du territoire, reconnus par toutes les parties prenantes. Ils s'organisent éco-systémiquement à partir d'un regard transversal sur le territoire. Ils sont issus de la démarche de prospective territoriale à l'horizon 2040 menée depuis le début 2021.

Ces axes prioritaires s'inscrivent en pertinence avec la réalité d'un territoire qui a réussi à susciter de l'intelligence territoriale collective par le passé. Ils peuvent permettre un développement territorial de qualité vers l'horizon 2040, et s'inscrivent dans le prolongement des riches actions menées pour répondre aux défis futurs.

Ces axes prioritaires sont déclinés en **objectifs stratégiques** qui affinent plus concrètement la vision stratégique.

Axe prioritaire 1 - Faire fabriquer de l'intelligence collective

Inscrire le territoire dans une approche plus transversale et pédagogique de son action permettant aux acteurs de se connaître et se reconnaître pour d'agir de concert.

La démarche devra afficher une volonté d'approche pédagogique autour du processus et de gouvernance territoriale inclusive. Il s'agira ainsi de susciter un meilleur dialogue entre parties prenantes afin de fabriquer de l'intelligence collective.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Soutenir et organiser la participation citoyenne
- Encourager le réseautage et les collaborations entre acteurs
- Consolider l'identité du territoire

Axe prioritaire 2 - Inclure le territoire dans un processus de résilience soutenable

Faire évoluer le territoire afin que celui-ci soit plus attentif au concept de résilience, par essence systémique, implique de se positionner sur la question du changement climatique global et de ses conséquences en termes de sécheresses et inondations, et d'impacts humanitaires...

Le concept de résilience, éminemment systémique, implique de se positionner sur la question du changement climatique global et de ses conséquences en termes de sécheresses, d'inondations et d'impacts humanitaires. Il s'agit pour le territoire de se positionner sur ces menaces. Ce positionnement pourrait s'inscrire en suscitant des groupes de réflexion sur la nature qui questionneront les services écosystémiques ainsi que la mise en œuvre d'une politique territoriale en matière de préservation de l'environnement.

Concrètement, les citoyens devront être associés à l'élaboration d'un plan ambitieux pour la nature à l'échelle WaPi. **Ce plan s'intéressera à la préservation du cadre de vie de la WaPi ainsi qu'à une action sur l'eau.**

Il comportera également des actions complémentaires relatives à **la transition énergétique.**

Corolaire à cette transition énergétique, le **territoire se distingue également par son approche en termes d'économie circulaire.** Les efforts consentis doivent être poursuivis, tout en intégrant davantage le citoyen dans la démarche par l'intelligence collective. L'objectif stratégique serait le suivant « L'économie circulaire et solidaire pour une utilisation durable des ressources ».

Cette résilience territoriale passe, également, par un regard sur **l'agriculture.** Ainsi, afin de développer le caractère durable de l'agriculture, il est proposé de prendre soin des terres agricoles et de soutenir l'agriculture locale et familiale.

La **mobilité** est, également, un élément important pour la résilience du territoire. Elle est, en effet, ressentie comme une menace importante pour le territoire. Ces actions d'intelligence collective

passent par la mise en œuvre d'une centrale de Mobilité de la WaPi afin de développer une mobilité facilitée et multimodale en WaPi.

Un regard sur le **logement** est également cardinal. Afin de faciliter l'accès au logement, un objectif opérationnel pourrait être menée à savoir : « aider à l'acquisition et à la transformation de logements » pour aider tous les publics à mettre en œuvre cette résilience.

Ainsi, les **aspects sociaux** seront pris en compte dans ce défi de résilience pour éviter de laisser une partie de la population sur le bord du chemin.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- S'appuyer sur l'économie circulaire génératrice d'innovation territoriale
- Développer une mobilité facilitée et multimodale
- Viser la sobriété énergétique
- Soutenir les modes de production et de consommation durables
- Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels

Axe prioritaire 3 - Forger une communauté inclusive et solidaire

Développer une approche systémique des enjeux sociaux et culturels afin d'ouvrir davantage les portes du territoire à tous publics.

De manière générale, le défi est de « **faire WaPi** » et, ainsi, de développer un écosystème territorial et sociétal, c'est-à-dire une communauté humaine à l'échelle du territoire qui atteint le « **zéro personne** » dans l'inutilité.

Pour ce faire, afin de faire intelligence collective sur cette question, la création d'un Collège social au sein du Conseil de développement mettrait l'accent sur ce secteur. Celui-ci aurait pour objectif stratégique de soutenir un plan d'action social WaPi contre la pauvreté. En corolaire, il s'agira de faire de la Wallonie picarde un territoire d'accueil de qualité.

Outre ces éléments généraux, il **convient de ne laisser personne sur le côté en agissant en faveur de la qualité de vie de tous les publics (mais particulièrement des personnes âgées et des plus jeunes).**

Un accent doit, entre autres, être mis sur l'offre de logement à tous les types de jeunes pour maintenir leur ancrage au sein de la WaPi pour rajeunir la démographie et donner des perspectives d'avenir au territoire. Des solutions innovantes pourraient être mises en place, comme l'habitat partagé entre personnes âgées et jeunes.

En termes de soins de santé, il s'agira de porter une attention au décroisement et d'autre part au parcours de vie des habitants ainsi que d'être attentif à l'accessibilité des soins de santé.

Enfin, toujours dans cette approche sociale, un regard sur le genre doit être abordé de façon territoriale.

Forger une communauté implique également une attention accrue sur la culture. L'accessibilité à la culture de manière générale est apparue comme insuffisante. Ainsi, l'objectif stratégique sera une transformation sociétale vers plus de culture pour tous.

Cette culture passe également par une valorisation du patrimoine existant. Il est également proposé de créer le patrimoine culturel immobilier du XXI^e siècle **ens'ouvrant à d'autres types de patrimoines et en proposant un appel aux artistes, une reconnaissance de toutes les cultures, une consultation, des concours architecturaux internationaux afin de définir quels éléments actuels constitue le patrimoine de demain.**

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les plus fragiles
- Faire de la Wallonie picarde le territoire du bon vivre ensemble
- Placer le patient au centre du dispositif de santé
- Garantir l'accès à un logement adapté et de qualité
- Penser la culture comme un vecteur de lien social

Axe prioritaire 4 - S'engager pour une économie performante et vertueuse

Soutenir le développement économique du territoire

Cet axe prioritaire porte particulièrement sur un levier de développement important pour le territoire, son économie. Par le passé, le territoire s'est distingué par ses nombreuses actions en faveur d'une stimulation économique de qualité.

Il a, parfois, pu mettre en œuvre des outils pour le développement économique sur des moyens propres, là où d'autres territoires bénéficiaient de la création de ces outils.

En outre, le territoire se distingue également par son action économique différenciée comme en témoignent les nombreux acteurs d'économie sociale ou circulaire présents.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Créer les conditions propices au développement du tissu économique
- Mettre à disposition des équipements et services structurants.
- Stimuler l'innovation, source de dynamisme et de croissance
- Placer l'économie sociale et solidaire au cœur de la stratégie territoriale
- Miser sur le potentiel touristique du territoire

Axe prioritaire 5 - Tresser production de capital humain et désir d'avenir

Inclure la création de capital humain pour toutes les catégories de citoyens par un regard sur la formation et l'enseignement.

Cet axe prioritaire porte particulièrement sur un axe important de progrès pour le territoire, la formation et l'enseignement. À cette fin, le premier objectif stratégique sera de faire de la WaPi un pôle d'éducation complémentaire, en :

- Développant les compétences linguistiques;
- Soutenant et maintenant les études de promotion sociale de proximité sans tenir compte de leur rentabilité ou du « vite à l'emploi » (métiers en pénurie);
- Développant les collaborations entre les structures d'enseignement existantes ;
- Facilitant l'accès à l'enseignement supérieur, notamment via la décentralisation;
- Développant des filières de formation en adéquation avec nos atouts ;
- Créant un pôle universitaire en WaPi afin de générer des initiatives entrepreneuriales
- Suscitant des accords partenariaux avec les Universités des territoires voisins (France et Flandre).

En corolaire à ces éléments relatifs à l'éducation, il convient d'être attentif à la coordination des structures pour les jeunes.

De plus, de nombreux emplois sont précaires, soit en termes de durabilité, soit en termes de rémunération. Le taux de chômage et de jeunes inscrits au CPAS est également une faiblesse.

Face à ces faiblesses, **il convient de développer davantage l'offre d'insertion socioprofessionnelle propre à l'économie sociale.**

Outre ces éléments généraux, il convient de continuer à agir sur l'une des forces du territoire : le numérique.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Façonner les talents de demain
- Positionner la Wapi comme un pôle d'éducation performant et accessible à tous
- Faire de la Wapi un territoire à haute valeur numérique
- Faire des jeunes des bâtisseurs du territoire et de son devenir

Axe prioritaire 6 - Affirmer la cohésion territoriale intra et extramuros

Renforcer le territoire, aussi bien en interne (par la complémentarité entre les éléments urbains et ruraux, que par la lutte contre certaines poches endémiques de pauvreté) qu'en externe (par la collaboration avec d'autres territoires voisins qu'ils soient frontaliers [Hauts-de-France] ou non [Flandre-Occidentale, Hainaut Centre, Région de Bruxelles-Capitale...]).

Il s'agit ici de renforcer les liens entre les pôles territoriaux qu'ils soient internes ou externes à la WaPi. Pour ce faire, il convient de continuer à susciter la cohésion entre les pôles urbains et ruraux du territoire, mais également d'être attentif aux pôles transfrontaliers et transrégionaux.

C'est, également, par cet objectif stratégique que le territoire continuera à renforcer son caractère de porte d'échanges de l'Europe via la continuation de certains projets frontaliers.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Assurer un développement équilibré entre ruralité et urbanité
- Défendre le patrimoine d'hier et construire celui de demain
- Faire rayonner le territoire tous azimuts

